



Prime pour étudiants

Une prime est accordée aux étudiants de la commune de Putscheid qui ont passé avec succès leur examen dans une ou deux des 4 catégories énumérées ci-dessous pendant l'année scolaire 2022-2023. Le montant des primes a été fixé par le conseil communal de Putscheid en date du 24.05.2019

Catégorie 1: étudiants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique

Diplôme de fin d'études secondaires classiques	250€
Diplôme de fin d'études générales	250€
Diplôme de technicien (DT)	250€
Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)	250€
Certificat de capacité professionnelle (CCP)	250€

Catégorie 2: étudiants poursuivant des études post-secondaires non-universitaires

Diplôme/certificat d'études post-secondaires non universitaires (BTS)	125€
---	------

Catégorie 3: étudiants poursuivant des études post-secondaires universitaires

Diplôme/certificat d'études universitaires (Bachelor / Master)	125€
--	------

Catégorie 4: étudiants de l'enseignement musical

Diplôme du 1 ^{er} Prix/Diplôme supérieur (instrument ou chant)	125€
---	------

Les demandes de subside ainsi que les documents annexés sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le 31.12.2023 au plus tard.



Au collège des bourgmestre et
échevins de la commune de Putscheid
7, Veinerstrooss
L-9462 Putscheid

DEMANDE D'UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT

Année scolaire 2022/2023

Je soussigné(e)

Nom et prénom

Adresse

Téléphone / Email

Banque (Code BIC)

Compte bancaire (IBAN)

prie l'administration communale de Putscheid de bien vouloir m'accorder une prime d'encouragement.

En annexe :

- Copie du diplôme/certificat

Signature